

A nos membres

La rétrospective de l'année écoulée, que vous avez pu lire dans le procès-verbal de l'assemblée générale, révèle que le thème « Guérir » a été au centre de nos conférences du printemps qui étaient toutes consacrées à l'un ou l'autre aspect de cette vaste question. C'est aussi une facette de ce thème que touche notre nouvelle brochure « Automédication naturelle – Remèdes naturels pour la pharmacie familiale ». Elle indique comment soigner soi-même des troubles passagers ou des maladies bénignes : une indigestion, un refroidissement ou autre. Or jusqu'ici il n'existait pas de guide pratique centré sur les remèdes de la médecine anthroposophiques. Cette lacune est maintenant comblée. Ce guide, simple et facilement compréhensible, qui ne remplace évidemment pas une consultation médicale en cas de problèmes plus graves, trouvera sa place dans chaque pharmacie familiale. Il n'énumère pas seulement des médicaments mais puise également dans les recettes de grand-mère aujourd'hui tombées dans l'oubli. Nous espérons qu'il vous sera utile et que vous y trouverez ce que vous attendiez sans doute depuis longtemps.

Assemblée générale à la clinique Lukas

L'assemblée générale d'anthrosana s'est tenue à la clinique Lukas qui fêtait cette année ses 50 ans d'existence. Un regard en arrière nous restitue l'image d'une assemblée baignant dans une atmosphère détendue. Vous avez été nombreux à y participer, ce qui nous a particulièrement réjouis et nous vous remercions de votre intérêt et de votre fidélité.

Avant l'ordre du jour proprement dit, Christoph von Dach, responsable des soins infirmiers et membre de la direction, a présenté la clinique Lukas et esquissé en grandes lignes l'essentiel de l'oncologie anthroposophique. Il a relevé en particulier la spécificité des soins en médecine anthroposophique. Christoph von Dach a également évoqué les développements actuels et leurs défis dans le cadre de l'introduction du forfait par cas. Après l'assemblée générale, nous nous sommes retrouvés dans la salle à manger de la clinique pour le repas de midi. Nombreux sont ceux qui ont saisi l'occasion d'échanger ou d'entrer en discussion avec leurs voisins de table. Plusieurs membres nous ont fait savoir qu'ils avaient apprécié l'atmosphère positive et chaleureuse et la simplicité dans tout le déroulement de la journée. Beaucoup

En annexe vous trouverez

- *une invitation au don ou une nouvelle facture pour la cotisation 2013*
- *le procès-verbal de l'assemblée générale du 1 juin 2013*
- *la nouvelle brochure « Automédication naturelle – remèdes naturels pour la pharmacie familiale »*

Retrait de l'initiative «Oui à la médecine de famille»

Le Parlement s'est mis d'accord sur un contre-projet direct à l'initiative sur la médecine de famille. Au lieu de concéder un statut particulier aux médecins de famille dans la Constitution comme l'exigeait l'initiative, le contre-projet veut renforcer la médecine de famille comme composante essentielle des prestations de soins de base. Les auteurs de l'initiative se sont montrés d'accord avec le contre-projet et ont retiré leur initiative fin septembre car de nombreux objectifs étaient atteints. Le Ministre de la santé Alain Berset a insisté sur le fait que les médecins de famille ont actuellement besoin d'un soutien solide afin d'assurer des prestations de base de qualité dans toutes les régions. L'un des motifs déterminant pour le retrait de l'initiative a été la décision du Conseil fédéral de réviser la structure tarifaire et d'en faire bénéficier les médecins de famille à hauteur d'un montant annuel de 200 millions de francs.

ont profité de la possibilité de visiter la clinique après le repas. Nous remercions l'équipe de la clinique Lukas de son hospitalité et de son engagement pour nous recevoir si agréablement.

Jubilé de la clinique Lukas

Plusieurs manifestations ont eu lieu dans le cadre des fêtes qui ont marqué le 50^e anniversaire de la clinique. En septembre, des représentants du comité et du bureau d'anthrosana ont participé avec grand plaisir à une fête d'anniversaire organisée par les responsables de la clinique et à laquelle ils avaient été invités. Dominik Schorr, médecin cantonal de Bâle-Campagne, Karl-Heinz Zeller, Président de la commune d'Arlesheim, Lukas Schöb, médecin directeur de la clinique Ita Wegman et Michaela Glöckler, directrice de la section médicale au Goetheanum ont pris la parole et félicité les représentants de la clinique Lukas pour leur jubilé. Le professeur Peter Selg, directeur de l'Institut Ita Wegman, a consacré son discours du jubilé à l'évangéliste Luc dont la clinique porte le nom et qui était aussi médecin. Bernd Himstedt, médecin-chef et, depuis cet été, nouveau directeur médical de la clinique Lukas, a conduit à travers le programme et clos la partie officielle des festivités par un discours.

Examens radiologiques à la clinique Ita Wegman

La collaboration entre la clinique Ita Wegman et l'hôpital cantonal Bruderholz a débuté. Maintenant patientes et patients peuvent subir des examens au service radiologique ambulatoire à la clinique Ita Wegman. Le nouveau service radiologique ambulatoire du Bruderholz avec scanner et radiologie digitalisée a été mis en service en septembre. Les personnes intéressées ont eu la possibilité de le visiter un samedi après-midi du même mois. Les examens sont faits sur place par des radiologues de l'hôpital cantonal. Lukas Schöb, médecin directeur de la clinique Ita Wegman s'est exprimé ainsi sur la collaboration avec l'hôpital Bruderholz: « Dans un paysage hospitalier mouvant, les collaborations sont la voie de l'avenir. » Cette collaboration s'est déjà révélée très positive au quotidien. Le nouveau service ambulatoire de radiologie est ouvert aux médecins établis dans la région ainsi qu'à tous les patients.

Partenariat de l'hôpital Paracelse

L'hôpital Paracelse de Richterswil s'est lui aussi engagé dans un nouveau partenariat. Dans notre dernière lettre, nous vous avons informés qu'il envisageait un partenariat avec nsn medical SA pour assurer son avenir. L'association de l'hôpital et l'association porteuse, qui jusqu'ici étaient les organes responsables, ont donné leur consentement à un partenariat avec nsn medical SA. La nouvelle société d'administration assume maintenant la direction de l'hôpital. Le nouveau directeur Jürgen Robe ainsi que la direction et le Conseil d'administration se portent garants pour que la médecine anthroposophique demeure l'élément central: « L'hôpital Paracelse de Richterswil est garant de la médecine anthroposophique. Il en a été ainsi durant les dernières 19 années – et cela ne changera pas. »

Solution d'assurance pour la médecine anthroposophique et ses thérapies

Notre association a également conclu un nouveau partenariat. Nous pouvons déjà faire le bilan de la 1^{ère} année de partenariat avec la CPT. La collaboration s'est développée de manière satisfaisante et nous sommes persuadés d'avoir trouvé en CPT le bon partenaire en assurance. En été, nous avons envoyé une lettre à nos membres qui n'étaient pas encore assurés auprès de la CPT et les avons informés sur notre

solution d'assurance. Nous avons donné des exemples de primes et des informations importantes sur la manière de procéder lors d'un changement d'assurance. De nombreuses personnes ont profité des conseils d'anthrosana et de CPT et ont demandé une offre. Afin d'atteindre encore plus de personnes liées à la médecine anthroposopique, nous avons joint notre dépliant à l'hebdomadaire «Das Goetheanum». Un bon nombre de personnes ont profité de cette offre et demandé une documentation à ce sujet.

Le Conseil national veut le don d'organes automatique

Dans notre dernière lettre, nous vous avons informés que le Conseil fédéral prévoyait une révision partielle de la loi sur la transplantation. Il veut conserver la solution du consentement explicite et mise sur un plan d'action pour encourager la population au don d'organes. Comme par le passé, avec la solution du consentement explicite, les organes ne peuvent être prélevés sans le consentement de la patiente ou du patient. Toutefois, lors de sa session d'automne, le Conseil national s'est prononcé en faveur de la solution du consentement présumé (solution d'opposition) parce qu'il pense pouvoir, par ce moyen, faire augmenter le nombre de donneurs. La solution du consentement présumé admet le consentement au don d'organes si la personne n'a pas explicitement exprimé son refus de son vivant.

Nous ne sommes pas les seuls à juger cette évolution comme étant très problématique. Dans une interview publiée dans le «Tages Anzeiger», Ruth Baumann-Hölzle, éthicienne pour la médecine humaine, cofondatrice et directrice de «Dialog Ethik», dit qu'elle estime que la solution du consentement présumé est en contradiction avec la compréhension fondamentale des droits de l'homme et qu'avec elle: « nous mettons en jeu l'un de nos droits fondamentaux les plus importants, c'est-à-dire que les hommes doivent être consultés avant qu'ils ne subissent quelque chose. C'est également sur cette idée que se fonde notre droit d'élire et de voter. » D'ailleurs la solution du consentement explicite vient d'être introduite en 2007 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la transplantation. Auparavant dans la plupart des cantons, c'était la solution du consentement présumé qui était appliquée. Nous osons espérer que le Conseil des Etats se prononcera en faveur de la solution du consentement explicite et que celle-ci sera maintenue. Le Conseil fédéral veut la maintenir. Le Ministre de la santé Alain Berset est d'avis qu'avec la solution du consentement présumé, le nombre des donneurs d'organes n'augmenterait pas sensiblement. Il renvoie aussi aux déficits éthiques de la solution du consentement présumé en regard du consentement explicite. Sur la base de la recommandation de la Commission nationale d'éthique, le Conseil fédéral renonce à donner suite à la solution du consentement présumé. Au cas où le Conseil des Etats se prononcerait quand même en faveur du consentement présumé, un projet de loi serait élaboré et celui-ci devrait encore une fois être discuté au Parlement. S'il était accepté, il resterait encore la possibilité de lancer un référendum. Si cela devenait nécessaire, anthrosana s'engagerait activement sur le plan politique pour empêcher l'entrée en vigueur de la solution du consentement présumé.

Le 8 avril 2014, nous organisons un débat public sur le thème «Mort cérébrale et transplantation d'organes» avec les professeurs docteurs Andreas Brenner et Alexander Kiss, Felix Schirmer, médecin anthroposophe et animé par Cornelia Kazis, journaliste et présentatrice à la radio. Avec ce débat, nous espérons fournir des informations de fond sur ce thème si complexe à toutes les personnes intéressées afin qu'elles puissent se former un jugement individuel.

Loi sur les épidémies (LEp) acceptée

En septembre, les Suisses et Suissesses ont voté sur la loi sur les épidémies. La nouvelle loi a été acceptée par 60% des voix.

Malgré cela, les opposants, grâce à leur critique, ont réussi à obtenir qu'une précision sur l'un des éléments soit introduite dans l'ordonnance.

Dans le chapitre 4, sous «Encourager les vaccinations» il est dit que les cantons «doivent veiller à ce que les personnes visées par les recommandations reçoivent une vaccination complète». En septembre, dans une interview avec le magazine «Gesundheitstipp» le Conseiller fédéral Alain Berset s'est exprimé là-dessus: «Cela veut dire qu'une personne qui veut se protéger d'une maladie par une vaccination devrait pouvoir recevoir toutes les doses recommandées. (...) La vaccination doit rester libre. (...) Je n'approuverais jamais une loi qui s'écarte de ce principe. Je ferai en sorte que cette formulation qui prête à malentendus soit précisée dans l'ordonnance afin que les choses soient claires.»

Caisse maladie unique

Cet automne, en raison d'une forte opposition du Parlement, Alain Berset, Ministre de la santé, a dû retirer le contre-projet indirect à l'initiative populaire «Pour une caisse maladie unique et sociale». La votation sur la caisse unique pourrait déjà avoir lieu l'an prochain.

La médecine complémentaire nouvellement ancrée dans la loi sur les professions médicales universitaires

Cet été, le Conseil fédéral a adopté un message au sujet de la révision de la loi sur les professions médicales universitaires. Ce qui est nouveau, c'est qu'il prévoit dans les objectifs de formation l'acquisition de connaissances appropriées des méthodes de la médecine complémentaire pour les étudiants en médecine humaine, dentaire et vétérinaire, les chiropraticiens et les pharmaciens. Les objectifs de la formation universitaire doivent être adaptés en conséquence. Ce faisant, le Conseil fédéral tient compte des exigences de l'article constitutionnel 118a sur la médecine complémentaire: «La Confédération et les cantons pourvoient dans les limites de leurs compétences respectives à la prise en compte de la médecine complémentaire.» C'est là un fait réjouissant. Que les universités prennent plus fortement en considération la médecine complémentaire, en particulier la médecine anthroposophique, est une nécessité urgente. En vue de la réalisation de ce but, des chaires de médecine complémentaire doivent être créées dans les universités afin que les connaissances actualisées puissent être transmises aux étudiants et la médecine complémentaire représentée dans les commissions universitaires. La création de ces chaires doit maintenant être mise en route activement. Deux concepts concrets de chaires à l'université de Bâle sont en projet.

La Fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom), dont anthrosana est membre, prévoit le lancement d'initiatives populaires dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne pour la création d'une chaire de médecine complémentaire à l'université de Bâle. anthrosana soutiendra ces initiatives et sera représentée dans les comités d'initiative des deux cantons. Le moment venu, nous collecterons des signatures en faveur de ces initiatives.

Parallèlement à celles-ci, des démarches sont en cours pour créer une chaire dotée pour la médecine anthroposophique à l'université de Bâle; cette dernière a donné son feu vert. L'année prochaine, ce projet pourrait être d'actualité et il s'agira de trouver des fonds pour créer et assurer le financement de cette chaire professorale dotée. En tant qu'organisation de patients, nous voulons évidemment y apporter notre contribution.

Vivre l'expérience d'une frontière

L'année prochaine aussi, nous organiserons notre traditionnelle série de conférences de janvier à mars 2014 dans sept villes de Suisse. A première vue, les thèmes choisis semblent complètement différents. Cependant en y regardant de plus près, on remarque que ces thèmes ont un point commun: l'expérience d'une frontière. Ainsi le thème «Comma éveillé, mort cérébrale et transplantation d'organes» est lié à la frontière entre la vie et la mort. Il est également question de frontière dans les conférences suivantes: «Le cancer engendre la peur! La peur engendre-t-elle le cancer?», «Les allergies – confrontations aux frontières de notre environnement pollué» ou «De l'agrément à l'addiction – autodétermination ou manipulation?» Si les frontières varient, le fait de se confronter à l'une d'elles demeure.

Nous espérons que ces conférences attireront un nombreux public. Dans l'intervalle, nous vous souhaitons une période de Noël riche de joie et de réflexion et une nouvelle année pleine d'expériences enrichissantes.

Avec nos cordiales salutations


Michael Werner, président


Andrea Richter, responsable de gestion



Postplatz 5
Case postale 128
4144 Arlesheim
Tél. 061 701 15 14
Fax 061 701 15 03
info@anthrosana.ch
www.anthrosana.ch